

Le 20 juin 2025

## Le rapport sur « *Les frères musulmans et l'islamisme politique* » ou la rhétorique du soupçon ?

### Un rapport sur « *Les frères musulmans et l'islamisme politique* », contesté avant même sa parution

Gérald Darmanin alors ministre de l'Intérieur avait commandé au printemps 2024 à deux haut-fonctionnaires, un ambassadeur et un préfet, un rapport sur « les frères musulmans et l'islamisme politique en France ». Des fuites ayant eu lieu sur son contenu avant la réunion du Conseil de défense et de sécurité nationale convoqué par le Président de la République le 21 mai 2025, ce dernier a estimé que les prises de position polémiques avant le comité nuisaient à la sérénité qui devait présider à l'annonce de décisions dans un domaine caractérisé par sa grande sensibilité et la gravité d'un certain nombre de faits mentionnés dans le rapport. Il a donc demandé au gouvernement de revoir sa copie et de faire de nouvelles propositions. Bruno Retailleau, a renforcé la lecture alarmiste du rapport en indiquant à l'occasion de la divulgation du document que « Les frères musulmans veulent imposer la *charia* sur l'ensemble du territoire français ».

### Que dit le rapport ?

Le rapport, dans un rappel liminaire, à la fois historique et idéologique mentionne que l'apparition des Frères musulmans remonte à 1928 en Egypte, alors sous domination britannique, après l'effondrement de l'empire ottoman très affaibli. Il expose la vision de l'islam de la confrérie qui ne distingue pas vie privée et vie politique, avec un fonctionnement pyramidal et une obsession pour la prédication à toutes les strates de la société. Les « printemps arabes » de 2012, qui ont porté les Frères au pouvoir, notamment en Egypte, en Tunisie et au Maroc constituent une apogée du mouvement finalement de courte durée après les reprises en main observées en Egypte, Tunisie, Maroc, Jordanie à l'exception de la Turquie de Recep Erdogan.

La suite du rapport fait état de données et chiffres (p.40 et suivantes), apparemment précis, mais souvent difficile à suivre dans leur logique démonstrative: il est dit, par exemple, que

139 lieux de culte musulmans sont affiliés à la fédération *Musulmans de France* (ex-*Union des organisations islamiques de France*, UOIF), identifiée par le rapport « comme la branche nationale des Frères musulmans en France » auxquels s'ajoutent 68 considérés comme proche de la fédération. Des chiffres à relativiser car ils représentent « 7% des 2800 lieux de cultes musulmans » mais « 10% de ceux ouverts sur la période 2010-2020 ». « La fréquentation globale des mosquées affiliées ou proches de « la mouvance » s'élève en moyenne à 91 000 fidèles le vendredi », précise le rapport. Celui-ci ajoute que si « la fédération des Musulmans de France ne revendique aujourd'hui l'affiliation que de 53 associations », il affirme que les « éléments réunis font toutefois état de 280 associations rattachées à la mouvance, opérant dans une multitude de secteurs encadrant la vie du musulman (culturel mais également caritatif, scolaire, professionnel, jeunesse ou encore financier) ».

Au-delà des chiffres, le rapport affirme que la France serait minée par une « influence frériste » ayant un important réseau d'implantations : des lieux de culte, des associations rattachées à la « mouvance » opérant dans divers secteurs allant du caritatif au culturel en passant par le sport. Il pointe le « risque frériste », une véritable mécanique visant à déstabiliser la République par la « réislamisation ».

Le document traite aussi du développement d'« écosystèmes au plan local ». Il dénonce « le danger d'un islamisme municipal, composite au plan idéologique mais très militant, avec des effets croissants dans l'espace public et le jeu politique local ». A partir des années 1990, ces écosystèmes permettent « d'encadrer la vie du musulman de sa naissance à sa mort ». « Constitués autour d'une mosquée offrant généralement des cours d'éducation coranique », ils comprennent des « commerces communautaires ou des activités sportives distinctes de la mosquée, avec la volonté d'investir le champ de l'enseignement privé ». « Les voyages, le développement personnel, l'aide à l'emploi ou les sites de rencontres font partie de l'éventail des activités développées », disent les auteurs du rapport.

## la rhétorique du soupçon ?

Au total, le rapport est très ambigu, fait d'affirmations dans un style affirmatif avec des titres et sous-titres évocateurs suivis de phrases plus nuancées qui – pratiquement - vident les assertions précédentes de leur virulence.

La conclusion du rapport est un modèle du genre :

- « *Musulmans de France* repose aujourd'hui sur une solide structuration caractéristique de la stratégie d'implantation frériste en Occident (...) ».
- Dans ce contexte, *Musulmans de France* apparaît comme un mouvement protéiforme (entre le religieux, l'éducatif, le social, voire le politique) et ressemble davantage à un réseau réticulaire de solidarité entre baronnies locales qu'à une structure de commandement orientée par une idéologie rigide d'autant que ses cadres dirigeants, vieillissants, semblent à la peine pour assurer la relève générationnelle.
- Aucun document récent ne démontre la volonté de *Musulmans de France* d'établir un Etat islamique en France ou d'y faire appliquer la *charia*.

- Les éléments recueillis accréditent cependant l'existence d'une menace pour la cohésion nationale présentée par la montée de l'islamisme municipal dans lequel la mouvance frériste a une responsabilité historique et actuelle.

Le contenu du rapport a donné lieu à de nombreuses et diverses prises de position parmi lesquelles nous retenons celles de spécialistes de l'islam qui ont dit que le rapport n'apprenait rien de plus que ce qu'on savait déjà<sup>1</sup>, se polarisait trop sur le frérisme et son entrisme politique, sous-estimait le salafisme et son séparatisme religio-culturel. Des défenseurs d'une laïcité gardant l'esprit d'ouverture de la loi de 1905 ont regretté l'instrumentalisation médiatique et politicienne du rapport. La fédération des *Musulmans de France*, quant à elle, a fermement rejeté « toute allégation qui tenterait de [les] associer à un projet politique étranger, ou à une stratégie d'entrisme ».

### Le Pacte civique, l'islam et l'islamisme

Le Pacte civique a publié en octobre 2022 le numéro 7 de sa collection éponyme chez *Jacques André éditeur*, intitulé *Laïcité, islam, islamisme, séparatismes*<sup>2</sup>. Ce livre était le résultat de notre évaluation de la qualité démocratique de la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021. La lecture de sa conclusion aurait pu contribuer à éviter les inutiles polémiques actuelles<sup>3</sup>.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous disions : « *Si on se réfère à l'objectif d'améliorer la compatibilité entre l'islam et la laïcité, une organisation de l'islam permettant une bonne insertion des musulmans dans la République semble plus importante à l'avenir que le vote d'une loi telle que celle du 24 août 2021. Si on retient l'objectif initial du Président de la République de la lutte contre le séparatisme islamiste, les politiques publiques éducatives, sociales et économiques semblent plus déterminantes que cette nouvelle loi sans doute nécessaire, mais non décisive à elle seule* ».

Sur l'association de la société civile dans l'élaboration, alors qu'aucune personnalité musulmane n'a été associée à la rédaction du rapport, nous constatons déjà : « *Il y a eu de nombreuses concertations, mais pas d'implication dans le cadre d'un processus démocratique de concertation-délibération clairement affiché. La loi votée est alors apparue comme punitive à certains représentants des cultes, avec le risque de ne pas pouvoir éteindre l'exacerbation du débat, la stigmatisation des religions et l'alimentation de la propagande sur une France antimusulmane* ».

Enfin, nous appelions à la prudence et à la sagesse dans la façon d'aborder les problèmes de la place de l'islam en France. « *Il faut encore rappeler que notre époque est marquée par les polémiques en tous genres - par exemple sur l'islamophobie- , par la polarisation de*

---

<sup>1</sup> Nicolas Cadène, l'ancien secrétaire général de l'Observatoire de la laïcité, signale « *une méthodologie peu rigoureuse, des évidences, des amalgames et du simplisme* ».

<sup>2</sup> *Laïcité, islam, islamisme, séparatismes*, 132 p., 13€, commande sur le site [pactecivique.fr](http://pactecivique.fr)

<sup>3</sup> Voir également *Laïcité et spiritualité : vers un nouvel équilibre* par Sébastien Doutreligne et Marcel Lepetit, Editions de l'Atelier, 2024.

*l'opinion -par exemple sur la compatibilité de l'islam avec les valeurs de la République- , par les revendications identitaires -par exemple certains musulmans souhaitant une reconnaissance non seulement de leur religion mais de leur communauté - et par les impératifs sécuritaires – par exemple la prise de mesures privatives de liberté, certes temporaires et strictement proportionnées -. Il faudra beaucoup de sang-froid, de clairvoyance et de courage à nos responsables politiques et à nos administrations pour que la nouvelle loi ait des effets positifs sur la promotion de la laïcité comme sur la lutte contre le séparatisme islamiste».*

Tout cela reste, ô combien, vrai.

Mais ne soyons pas naïfs notamment à l'approche des échéances des prochaines élections, municipales puis présidentielles. Il faut se poser la question de la difficulté de débattre de la place de l'islam en France, à la fois comme religion mais aussi comme risque de vecteur possible d'un communautarisme, voire d'un séparatisme. Cette question fait polémique au sein de l'Université mais aussi plus largement au sein de la société, au-delà du débat de l'arène politique.

Un espoir a été soulevé avec l'adoption en 2021 par 5 des 9 organisations représentatives du Centre français du culte musulman (dont Musulmans de France) d'une Charte des principes pour l'islam de France qui, dans son préambule, affirme que « Ni nos convictions religieuses, ni toute autre raison ne sauraient supplanter les principes qui fondent le droit et la Constitution de la République. » Dans le corps du texte de la Charte, sont reconnus l'égalité entre l'homme et la femme, le respect de l'altérité, le rejet de toute forme de violence, le refus des discriminations et de la haine. Malheureusement cette charte semble tombée dans une discrétion préjudiciable aux exigences du moment.

Dans le contexte actuel, exacerbé par les guerres à Gaza et en Iran, il convient de lutter contre les risques d'amalgames et d'éviter de crispier les peurs qui ne font que rendre plus difficile le vivre ensemble que prône le Pacte civique. La haine anti-musulmane comme la haine anti-sémite sont des menaces majeures pour notre République qui s'est donnée, avec la laïcité, un formidable levier pour que les religions, quelles qu'elles soient, ne puissent être une source de fragmentation de son socle et de la société elle-même.

-----

Merci d'avoir lu notre Flash Infos

Merci encore plus de réagir à ce texte,

Et de nous écrire vos réactions, qui dans la période actuelle sont essentielles pour nourrir notre réflexion sur la Démocratie !

Pour ce faire, adressez - nous votre réponse en cliquant sur le lien ci -dessous : [contact@pacte-civique.org](mailto:contact@pacte-civique.org)

ou directement dans l'espace commentaire de notre site internet :

<https://pactecivique.fr/2025/06/20/le-rapport-sur-les-freres-musulmans-et-lislamisme-politique-ou-la-rhetorique-du-soupcon/>

Ensemble restons fidèles à nos valeurs !